

RALLYE

Communiqué de presse

Paris, le 12 juillet 2019 – La société Rallye a conclu avec certains établissements financiers des financements structurés sous la forme de ventes à terme (*prepaid forward*) et d'opérations d'échange sur actions (*equity swap*), bénéficiant de nantissements portant sur des actions Casino, pour un montant total (net de *cash-collateral*) de 231 millions d'euros.

Les nantissements susvisés portent au total sur 9,5 millions d'actions Casino, soit 8,7% du capital.

Dans la mesure où ces contrats relèveraient des dispositions de l'article L. 211-40 du Code monétaire et financier, qui autorise la résiliation, la compensation et l'exercice des suretés au titre des contrats financiers malgré l'ouverture d'une procédure collective (étant précisé que les autres effets des procédures collectives restent applicables), les établissements financiers concernés pourraient résilier lesdits contrats et réaliser les nantissements y afférents. La réalisation de l'intégralité des nantissements susvisés porterait la participation de Rallye dans Casino à 43,6% du capital et 53,2% des droits de vote et serait donc sans effet sur le contrôle de Casino par Rallye.

A la date du présent communiqué, aucun des établissements financiers concernés n'a réalisé les nantissements susvisés et aucune procédure judiciaire n'est en cours.

Il convient de rappeler que les clauses d'exigibilité anticipée figurant dans la documentation bancaire de Rallye sont suspendues pendant toute la procédure de sauvegarde.

Contact presse :

Citigate Dewe Rogerson

Aliénor MIENS + 33 6 64 32 81 75 Alienor.miens@citigatedewerogerson.com

Annelot Huijgen +33 6 22 93 03 19 Annelot.Huijgen@citigatedewerogerson.com